

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Séance du 5 février 2016

L'An Deux Mil Seize, le 5 février, à 20 h

Régulièrement convoqué, le conseil municipal de la commune de Druyes les Belles Fontaines s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Michel Rigault, maire.

Les conseillers municipaux présents sont : Jean-Bernard Guibert, 1^{er} adjoint au maire, Pierre Canard, 2^{ème} adjoint au maire, Daniel Patureau, 3^{ème} adjoint au maire, Jean-Jacques Nerdenne, Danielle Gerville – Réache, Baptiste Gauthier, Michel Adam

Absente excusée : Adeline Gauthier avec pouvoir à Michel Adam

Secrétaire de séance : Jean-Jacques Nerdenne

En ouverture de séance, le maire demande l'ajout de trois points à l'ordre du jour : PLU, cahier des charges de la guinguette, entretiens d'évaluation.

I - Lecture du compte rendu de la séance du 8 janvier 2016 : accepté les conseillers le signent.

II – Enquête publique

Cette enquête concerne la vente croisée entre des chemins et une parcelle de bois. M. Michel Drouelle, choisi par le conseil lors de sa réunion du 8 janvier pour mener cette enquête, a fait parvenir au maire la procédure à respecter et les délibérations qui devront être prises pour poursuivre cette vente.

III – Salle des fêtes : chauffage

Le chauffage de la salle des fêtes est toujours en panne, malgré l'intervention de la société Cofely, qui avait procédé à l'installation d'une nouvelle pompe à chaleur en 2012 et qui est également chargée de la maintenance. Cofely a préconisé le remplacement de l'échangeur pour un coût TTC de 4780 euros : cette pièce aurait été endommagée par la mauvaise qualité du glycol injecté dans le circuit. Cofely refuse ainsi de reconnaître sa responsabilité et de prendre en charge gratuitement la réparation, alors que ce produit ne peut pas être introduit dans le circuit par d'autres personnes que leurs propres techniciens. Après discussion et compte tenu des pannes à répétition du système constatées depuis plusieurs années, le conseil décide d'étudier la possibilité de changer complètement le système de chauffage (chaudière au fuel) et parallèlement, de prendre contact avec l'assureur Groupama dans le cadre de la protection juridique pour un éventuel recours contre Cofely.

IV – Péril imminent

La maison en « rénovation » de M. Sire, située 12 rue du Château Fort, présentant à l'évidence un danger pour les passants et le voisinage, le conseil municipal a initié une procédure d'arrêté de péril imminent. Un expert est donc venu constater l'état du chantier le 27 janvier et a rédigé un rapport constatant la dangerosité du site et déclaré que l'état de péril est imminent. Ce rapport est transmis au juge compétent afin que celui-ci prononce les mesures conservatoires nécessaires.

V – Indemnité pour la trésorière de Saint-Fargeau

Le conseil par 7 voix pour et 2 contre décide de verser à la trésorière de Saint-Fargeau une indemnité de 97,72 euros.

VI – Remplacement du photocopieur

Compte tenu de l'âge du matériel et du coût des copies en noir et blanc comme en couleur, le conseil décide de changer le matériel actuel (une photocopieuse N/B et un photocopieur couleur de salon) pour un seul appareil plus performant et offrant des coûts à la copie beaucoup moins onéreux. Cinq sociétés ont été contactées, quatre ont répondu à nos attentes : Millot, Layer, Dactyl bureau, Yonne Copie. Après étude des devis proposés, le conseil charge le maire de prendre contact avec deux d'entre elles pour discuter des conditions proposées afin d'obtenir un meilleur prix.

VII – SIVOS de Saint-Sauveur

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Saint-Sauveur demande à la commune une participation financière de 253,48 euros pour la scolarisation d'une enfant de la commune. Le conseil décide à l'unanimité de verser cette somme au SIVOS.

VIII – Adhésion Cités de caractère Bourgogne Franche Comté

Suite à la décision prise lors de la réunion du conseil de janvier d'adhérer à cet organisme, celui-ci a demandé à la municipalité de transmettre un dossier complet pour valider la candidature de notre commune. Danielle Gerville-Reache et Jean-Jacques Nerdenne sont chargés de la préparation de ce dossier : recensement du patrimoine architectural et historique, présentation des associations, des artisans, hébergement et restauration...

IX – Yonne Tourisme Développement

L'Agence de développement touristique de l'Yonne diffuse des petites cartes présentant des sites touristiques, des monuments, des villages... Le conseil étudie la possibilité d'éditer une ou plusieurs cartes sur notre village. La décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil.

X – Pays de Guédelon

Le conseil décide à l'unanimité de cotiser auprès de cet organisme (200€/an) afin d'être présent sur le site web très visité par les touristes.

XI – Participation à Flotteurs FM

Le conseil décide à l'unanimité de renouveler la participation financière (100€/an) de la commune à Flotteurs FM afin de poursuivre la présentation des programmes de cinéma.

XII – Entretien d'évaluation

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Yonne a donné un avis favorable aux propositions de critères d'évaluation du personnel communal émises par le conseil lors de sa réunion du 8 janvier dernier.

XIII – PLU

La préfecture de l'Yonne propose à la commune de partager ses compétences avec la DDT en matière de délivrance de permis de construire, comme le prévoit le code de l'urbanisme. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

XIV – Cahier de charges de la guinguette

Le groupe de travail composé de Jean-Michel Rigault, Daniel Patureau et Jean-Jacques Nerdenne a élaboré un nouveau cahier de charges qui sera soumis au nouveau concessionnaire. Après discussion, ce cahier de charges est adopté par 8 voix et 1 abstention. Il sera présenté en priorité à l'ancien exploitant

XV – Affaires diverses

a) La bibliothèque de Courson les Carrières demande à la commune de lui verser une subvention de 100 euros. Cette demande est refusée à l'unanimité.

b) Les travaux envisagés dans les locaux de l'actuelle mairie (salle de réunion, secrétariat, bureau du maire) sont repoussés à une date ultérieure compte tenu des surcoûts apparus dans les travaux de transformation de l'ancienne salle de classe. Le secrétariat et le bureau du maire seront donc utilisés par la bibliothèque « Atout Lire » dont la présidente a approuvé ce déménagement.

d) AD Productions livrera les plaquettes à apposer sur les monuments et sites du village ainsi que le plan touristique avant le 15 février.

e) Les deux appareils de gym à installer sur le terrain des sources seront livrés par Body Boomer dans le courant de la semaine prochaine.

f) Les travaux d'entretien sur la rivière commenceront en mars.

g) Le Syndicat des eaux va effectuer des travaux d'aménagement au point de captage de Gulène.

Prochain conseil : le 4 mars à 20 h